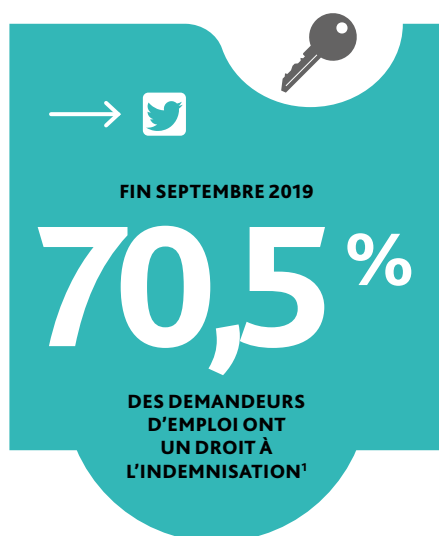




STATISTIQUES ET INDICATEURS

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISABLES : SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2019



À fin septembre 2019, 70,5% des demandeurs d'emploi en catégories ABC sont indemnisables.

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnisables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnisables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs [cf. Encadré sources & méthodes].

Deux populations de référence sont distinguées : les personnes tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) et l'ensemble des inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C, D, E)².

Fin septembre 2019, le nombre de personnes indemnisables représente 70,5% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C. Parmi celles-ci, 72,5% sont indemnisées. Ainsi, 51,1% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C sont indemnisées.

Champ restreint aux personnes tenues de rechercher un emploi (A, B, C)

Fin septembre 2019, en France métropolitaine, parmi 5,5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, 70,5% sont indemnisables, un taux en hausse par rapport au trimestre dernier et sur un an à hauteur de 1,2 point. Parmi elles, 62,2% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+1,0 point sur un trimestre et +1,2 point sur un an), 6,8% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,1 point sur un trimestre et -0,2 point sur un an) [cf. Tableau 1].

Fin septembre 2019, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, 72,5% sont indemnisées, un taux en baisse sur un trimestre de 0,3 point et en baisse de 0,2 point sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 70,8%, diminue de 0,4 point sur le trimestre et de 0,3 point sur un an. Elle s'élève à 87,3% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (constant sur un trimestre et en hausse de 0,3 point sur un an).

1. Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ou dispensés de recherche d'emploi.

2. Les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

Tableau 1

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolutions sur	
	Mars 2019 (*)	Juin 2019 (*)	Septembre 2019 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A, B, C) (***)	5568,0	5565,9	5469,3	-1,7%	-1,8%
Indemnisables au titre du chômage	3856,1	3856,8	3854,4	-0,1%	-0,0%
dont Assurance chômage	3396,3	3404,3	3402,8	-0,0%	0,2%
dont Etat	389,5	382,2	374,1	-2,1%	-4,0%
Indemnisées au titre du chômage	2802,3	2808,1	2793,0	-0,5%	-0,3%
dont Assurance chômage	2416,1	2424,8	2409,9	-0,6%	-0,3%
dont Etat	338,7	333,6	326,7	-2,1%	-3,5%
Part des personnes indemnisables	69,3%	69,3%	70,5%	+ 1,2 pt	+ 1,2 pt
dont Assurance chômage	61,0%	61,2%	62,2%	+ 1,0 pt	+ 1,2 pt
dont Etat	7,0%	6,9%	6,8%	- 0,1 pt	- 0,2 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	72,7%	72,8%	72,5%	- 0,3 pt	- 0,2 pt
dont Assurance chômage	71,1%	71,2%	70,8%	- 0,4 pt	- 0,3 pt
dont Etat	87,0%	87,3%	87,3%	+ 0,0 pt	+ 0,3 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps

Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Champ de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (A, B, C, D, E)

Fin septembre 2019, en France métropolitaine, parmi 6,2 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E, 68,5% sont indemnisables, soit une hausse de 1,0 point sur un trimestre et sur un an. Parmi elles, 60,2% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+0,9 point sur un trimestre, +1,1 point sur un an) et 6,6% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (0,1 point sur un trimestre et -0,2 point sur un an) [cf. [Tableau 2](#)].

Fin septembre 2019, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, D, E, 73,6% sont indemnisées, soit un taux en baisse de 0,4 point sur un trimestre et en baisse de 0,1 point sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 72,1% en septembre 2019 ; elle est en baisse de 0,4 point sur un trimestre et en baisse de 0,2 point sur un an. Elle s'élève à 85,9% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (+0,1 point sur un trimestre, +0,6 point sur un an).

Tableau 2

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C, D, E

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolutions sur	
	Mars 2019 (*)	Juin 2019 (*)	Septembre 2019 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A,B,C,D,E) (***)	6250,9	6245,0	6169,1	-1,2%	-1,3%
Indemnisables au titre du chômage	4219,7	4217,6	4223,6	0,1%	0,1%
dont Assurance chômage	3694,2	3703,1	3711,3	0,2%	0,5%
dont Etat	426,4	417,0	407,8	-2,2%	-4,4%
Indemnisées au titre du chômage	3109,9	3120,3	3110,0	-0,3%	0,0%
dont Assurance chômage	2671,7	2685,0	2676,3	-0,3%	0,2%
dont Etat	363,6	357,6	350,3	-2,0%	-3,7%
Part des personnes indemnisables	67,5%	67,5%	68,5%	+ 1,0 pt	+ 1,0 pt
dont Assurance chômage	59,1%	59,3%	60,2%	+ 0,9 pt	+ 1,1 pt
dont Etat	6,8%	6,7%	6,6%	- 0,1 pt	- 0,2 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	73,7%	74,0%	73,6%	- 0,4 pt	- 0,1 pt
dont Assurance chômage	72,3%	72,5%	72,1%	- 0,4 pt	- 0,2 pt
dont Etat	85,3%	85,8%	85,9%	+ 0,1 pt	+ 0,6 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps

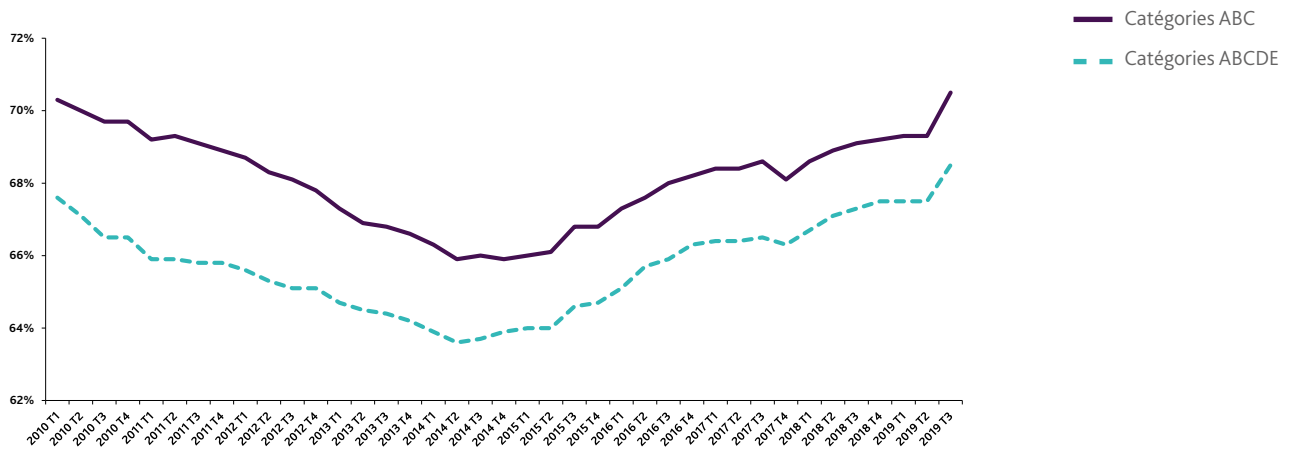
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser jusqu'au deuxième trimestre 2015 [cf. Graphique 1]. Ce taux est en hausse à partir du troisième trimestre 2015.

En effet, la part des indemnisables parmi les inscrits était de 70,3% au premier trimestre 2010 pour les catégories ABC et atteint 66,1% au deuxième trimestre 2015 (respectivement 67,6% et 64,0% pour les catégories ABCDE) avant de remonter à 70,5% au troisième trimestre 2019 (68,5% pour les catégories ABCDE).

Graphique 1

PART DES PERSONNES INDEMNISABLES PARMIS LES INSCRITS

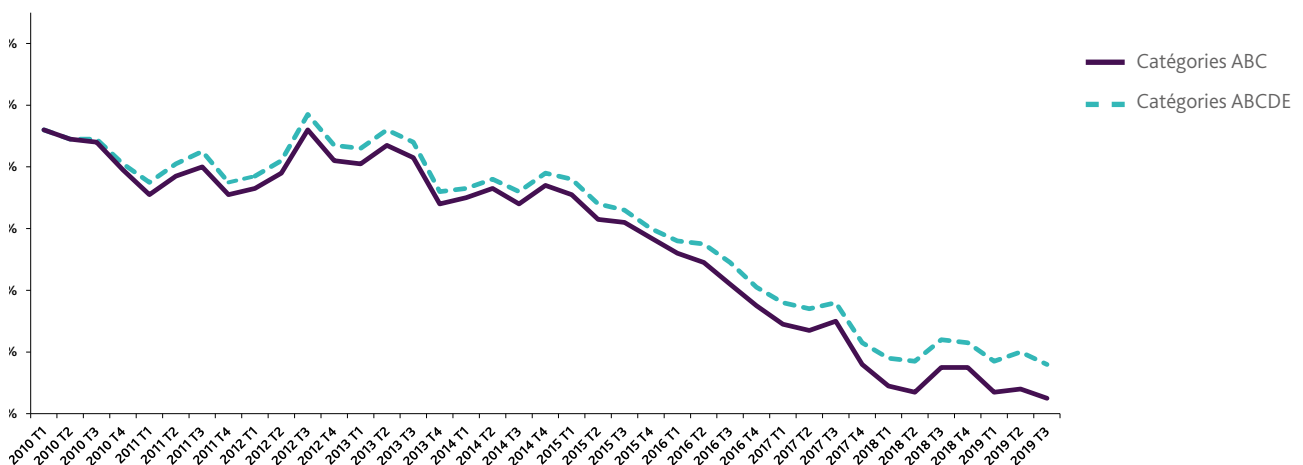


Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables a tendance à diminuer à partir du troisième trimestre 2012 [cf. Graphique 2]. Celui-ci était de 81,2% au troisième trimestre 2012 pour les catégories ABC (81,7% pour les catégories ABCDE) et atteint 72,5% au troisième trimestre 2019 (73,6% pour les catégories ABCDE).

Graphique 2

PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMIS LES INDEMNISABLES



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Sources et méthodes

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une [note méthodologique détaillée](#).

CONCEPTS

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

[Des séries de données sur l'indemnisation](#) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

CHAMP

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation versée par les Conseils régionaux, indemnités Sécurité Sociale ...).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).
- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG) et la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) sont prises en compte dans le Total.

CATÉGORIES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E).

Pour plus de détail : [catégories](#)

SOURCE

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

[Des données trimestrielles complémentaires](#) (France et France métropolitaine) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

